



BREAK BREAK...

VACATIONS COMPLÉMENTAIRES ET SERVICE MINIMUM

Le 14 juin 2018

LES PROMESSES N'ENGAGENT.. PERSONNE ?

Et après on s'étonne que certains syndicats demandent des garanties solides pour s'engager...

Où est la continuité de l'État quand le Directeur qui succède renie les engagements de son prédécesseur pris sous procès-verbal ?

L'instauration de la Vacation Complémentaire, dès sa mise en place en 2004, a soulevé la question de sa compatibilité avec le service minimum en cas de préavis de grève.

Augmenter la capacité d'un centre, un jour où celle-ci est justement législativement fixée, a quelque chose de foncièrement contradictoire.

C'est justement ce qui a conduit lors de la mise en place de la vacation complémentaire à **l'accord entre l'administration et les organisations syndicales**, prévoyant la suppression des vacations complémentaires les jours où le service minimum était mis en place.

Président du CT DO de l'époque

«En conclusion, je propose : "en cas de mouvement social susceptible de concerner les contrôleurs de la circulation aérienne, la vacation complémentaire est supprimée." Et on est d'accord sur l'aspect "susceptible", ça sera écrit dans le compte rendu de ce CTP, comme voulant dire qu'il s'agit d'un préavis déposé par une ou plusieurs organisations syndicales DGAC représentant les contrôleurs, ou qu'il s'agit d'un préavis fonction publique relayé par vous.»

PV du CTP/STCA du 16 novembre 2004



Dans sa consigne 13-67/18
du 13 juin 2018

Le Directeur des Opérations abroge, purement et simplement, la disposition résultant de l'accord entre l'administration et les syndicats, qui prévoyait la suppression des vacations complémentaires les jours de grève, pour ne pas déséquilibrer les dispositions du service minimum.

Décidément... bien malheureux celui qui accorderait sa confiance à une administration qui ne manque pas de promettre (effectifs, calendrier de modernisation technique, non imposition des mesures de flexibilité du cadre réglementaire actuel,...), il pourrait être déçu.

Quel support reste-t-il désormais à l'administration pour donner du crédit à sa parole ?



Ingénieurs du Contrôle de la Navigation Aérienne

www.icna.fr